

Vos sapins aussi ont droit à une seconde vie !

Organisée par votre commune et la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, l'opération de recyclage de votre sapin est l'occasion de lui donner une seconde vie. Il sera ensuite broyé et utilisé pour le paillage des espaces verts de votre commune.



**Les sapins doivent être naturels,
sans décoration ni sac ni neige artificielle.**

A RURANGE LES THIONVILLE - DÉPOSEZ VOTRE SAPIN :

Du mardi 06 janvier au dimanche 25 janvier 2026

Lieux du dépôt : parking salle polyvalente et rue St-Laurent à Montrequeinne (début de la voie verte)